



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-14

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 31 août 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1104 AFIN D'AMÉLIORER LA COHÉRENCE ET L'INTERPRÉTATION PAR LE RETRAIT D'UNE DISPOSITION REDONDANTE

2. Ce règlement a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 23 septembre 2026 et entre en vigueur ce même jour.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 30 septembre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca